

CONTRAT DE SAILLIE Phoenix du Plantey 2026

Semence congelée – Insémination Artificielle (IAC)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Vendeur (Étalonnier)

EI Manon Pavot – Haras du Nouveau Monde

Adresse : 9 rue du Nouveau Monde 76390 Criquiers

SIRET : 92794552700012

ET

L'Acheteur (Propriétaire de la jument)

Nom / Dénomination :

Adresse :

Téléphone / Email :

N° SIRE (le cas échéant) :



ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réservation et l'utilisation de **semence congelée** de l'étalon pour la **saison de monte 2026**, exclusivement par **insémination artificielle (IAC)**, selon l'une des formules décrites ci-après.

⚠️ Aucun frais exceptionnel supplémentaire ne sera appliqué pour l'année 2026, hors frais techniques et export définis au présent contrat.

ARTICLE 2 – FORMULES DE SAILLIE

FORMULE 1 – LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ

IAC – Semence congelée (12 paillettes)

- **550 € TTC** à la réservation
(521,33 € HT – TVA 5,5 %)
- **450 € TTC** solde au **01/10/2026 si jument pleine (GPV)**
(426,54 € HT – TVA 5,5 %)

FORMULE 2 – L'INTERMÉDIAIRE

IAC – Semence congelée (9 paillettes)

- **550 € TTC** à la réservation
(521,33 € HT – TVA 5,5 %)
- **350 € TTC** solde au **01/10/2026 si jument pleine (GPV)**
(331,75 € HT – TVA 5,5 %)

Conditions de vacuité :

En cas de jument vide au 01/10/2026, l'Acheteur devra transmettre **avant le 1er octobre 2026**, par lettre recommandée, un **certificat vétérinaire officiel** attestant de la vacuité.

À défaut, la jument sera considérée comme pleine et le solde encaissé automatiquement le **5 octobre 2026**.

Garantie Poulain Vivant (GPV) :

Valable uniquement pour les juments à **jour des vaccinations Grippe-Tétanos et Rhinopneumonie**.

En cas d'avortement après le 01/10 ou de poulain mort-né / décédé dans les 24 h (certificat vétérinaire exigé).

⚠️ Les frais techniques et d'expédition ne sont ni remboursables ni reportables.

FORMULE 3 – POUR LES JUMENTS FERTILES

IAC – Semence congelée (6 paillettes)

- **750 € TTC** à régler **intégralement à la réservation**
(710,90 € HT – TVA 5,5 %)

✗ Aucun report, aucun remboursement

✗ Aucune garantie poulain vivant (GPV)

ARTICLE 3 – FRAIS TECHNIQUES (FT)

France

- **156 € TTC**
(147,87 € HT – TVA 5,5 %)
Incluant :
 - ✓ préparation
 - ✓ conditionnement
 - ✓ transport France

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉS

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable :

- de l'échec de gestation,
- de la fertilité de la jument,
- des conditions de mise en place,
- du suivi vétérinaire.

La vente porte uniquement sur la **mise à disposition de semence congelée conforme**.

ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au **droit français**.

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège du Vendeur.

Fait à, le

Signature du Vendeur

Nom + Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Signature de l'Acheteur

Nom + Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

